

Incendie

Chef d'Intervention

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Etre Equipier de Seconde Intervention

Durée

2 jours

Effectif

6 stagiaires

Règlementation: Article R.4227-38, Alinea 8 du code du travail

« Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »

Objectifs :

- Analyser la situation
- Organiser l'intervention

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Générateur de flammes écologique
- Extincteurs eau pulvérisée, CO2, poudre

Programme :

Théorie :

Analyser la situation, recueillir les informations :

- Localisation du sinistre
- Nature du sinistre
- Les victimes et les impliqués

Organiser l'intervention :

- Définir une tactique d'intervention
- Définir les objectifs de l'intervention
- Diriger l'équipe

Faire des comptes rendus :

- Equipes d'intervention
- PC sécurité
- Hiérarchie du site
- Secours extérieurs

Prise en charge des secours extérieurs

Exercices sur différents scénarii avec utilisation d'animation virtuelle

Pratique :

- Exercices suivant les scénarii choisis et les moyens à disposition sur le site

A l'issue de la validation théorique et pratique, une attestation de suivi de formation sera remise aux stagiaires